



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

**10030<sup>e</sup>** séance

Vendredi 31 octobre 2025, à 15 h 20

New York

---

Président : M. Nebenzia ..... (Fédération de Russie)

Membres :	Algérie .....	M. Bendjama
	Chine .....	M. Fu Cong
	Danemark .....	Mme Lassen
	États-Unis d'Amérique .....	M. Waltz
	France .....	M. Bonnafont
	Grèce .....	Mme Balta
	Guyana .....	Mme Rodrigues-Birkett
	Pakistan .....	M. Ahmad
	Panama .....	M. Alfaro de Alba
	République de Corée .....	M. Cha
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	M. Kariuki
	Sierra Leone .....	M. Kanu
	Slovénie .....	M. Žbogar
	Somalie .....	M. Mohamed Yusuf

## Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2025/612)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant le Sahara occidental**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2025/612)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/612, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/692, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Danemark, France, Grèce, Guyana, Panama, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Chine, Pakistan, Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Un membre n'a pas participé au vote. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2797 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Waltz** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du vote historique d'aujourd'hui. Nous avons saisi cette occasion unique et tiré parti de la dynamique en faveur d'une paix attendue depuis très longtemps au Sahara occidental. Nous félicitons l'Envoyé personnel De Mistura pour ses efforts diplomatiques essentiels et saluons le rôle clef que l'ONU a joué pour promouvoir l'avènement d'une nouvelle ère de paix et de prospérité pour la région. Nous relevons également le rôle important qu'a joué la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental en apportant son appui à l'Envoyé personnel pour parvenir à une solution mutuellement acceptable et nous soutenons la prolongation de son mandat jusqu'en octobre 2026.

Par ailleurs, nous remercions les membres du Conseil de leur attitude constructive, et je remercie personnellement toutes les personnes ici présentes qui ont participé à l'élaboration du texte de cette résolution (résolution 2797 (2025)). Nous avons déployé des efforts soutenus et sincères pour intégrer les propositions de tous les membres du Conseil, qui étaient très nombreuses.

Les États-Unis sont déterminés et le Président Trump est résolu dans son appui à la paix. Nous sommes résolus à soutenir une solution mutuellement acceptable au Sahara occidental et à régler ce problème de longue date. Nous exhortons toutes les parties à mettre à profit les semaines à venir pour s'asseoir à la table des négociations et mener des discussions sérieuses, en se fondant exclusivement sur la proposition d'autonomie présentée par le Maroc, une proposition crédible et réaliste, comme seule base pour un règlement juste et durable de ce différend. Nous sommes convaincus que la paix dans la région est possible cette année, et nous mettrons tout en œuvre pour faciliter les progrès en vue de la réalisation de cet objectif commun de paix et de prospérité pour le peuple du Sahara occidental.

**M. Bendjama** (Algérie) : Mon pays n'a pas participé au vote sur ce projet de résolution portant renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (résolution 2797 (2025)). Par cette absence, et en toute responsabilité, l'Algérie a tenu à illustrer sa prise de distance avec un texte qui ne reflète pas fidèlement ou suffisamment la doctrine onusienne en matière de décolonisation. C'est la mise en œuvre de cette doctrine qui a permis à de nombreuses nations d'être représentées ici parmi nous, à l'Organisation des Nations Unies. Faut-il rappeler cette évidence ? La décision finale sur leur avenir ne peut et ne doit appartenir qu'aux peuples encore sous domination coloniale. À ce titre, qu'il me soit permis de citer ici le Président Woodrow Wilson, des États-Unis d'Amérique, qui affirmait :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Les peuples ne doivent pas être transférés d'une souveraineté à une autre par une conférence internationale ou un accord entre rivaux et adversaires. Les aspirations nationales doivent être respectées ; les peuples ne peuvent désormais être dominés et gouvernés qu'avec leur propre consentement. L'« autodétermination » n'est pas un vain mot. C'est un principe d'action impératif ».

*(l'orateur reprend en français)*

J'invite tout le monde à méditer profondément sur cette déclaration.

En tant que pays voisin des protagonistes au Sahara occidental, l'Algérie s'est engagée, de bonne foi et avec un esprit constructif, dans la négociation du texte qui nous a été proposé. Et je tiens à saisir, ici, cette occasion, pour remercier le rédacteur, les États-Unis, qui, contrairement à ce qui s'est passé l'année dernière, n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer le texte et dégager un compromis entre les parties prenantes – un compromis qui aurait pu unir l'ensemble des membres du Conseil. Bien sûr, et nous le reconnaissions ouvertement, des améliorations substantielles ont été apportées au texte initial. D'abord, en rappelant les paramètres fondamentaux d'une solution juste et durable au conflit au Sahara occidental. Ensuite, en consacrant le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination. Enfin, en engageant les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, dans des négociations de bonne foi et sans conditions préalables, sous l'égide de l'ONU. Mais malheureusement, le texte qui nous a été finalement soumis souffre encore d'insuffisances. Il est en deçà des attentes et des aspirations légitimes du peuple du Sahara occidental, représenté par le Front POLISARIO. Ce peuple qui, depuis plus de 50 ans, résiste pour avoir, et lui seul, son mot à dire sur son propre destin.

Mais que manque-t-il donc à ce texte ? Si l'objectif unanimement partagé est de trouver une solution durable, juste et mutuellement acceptable qui pourvoie au droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, le moyen d'y arriver, je dois le souligner, suscite des interrogations légitimes. Selon nous, le cadre étiqueté de la négociation proposée, qui met en avant une option par rapport aux autres, empêche la créativité et la flexibilité nécessaires de se déployer pour faire aboutir un accord librement consenti, en application de la doctrine de l'ONU en matière de

décolonisation. De plus, ce texte organise un déséquilibre entre les deux parties en conflit en mettant l'accent seulement sur l'ambition territoriale de l'une et en passant sous silence les aspirations de l'autre, en l'occurrence le peuple sahraoui, qui revendique la liberté. La preuve, ce texte ignore les propositions du Front POLISARIO, pourtant transmises tout récemment au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, et qui ont été publiées sous la cote S/2025/664. C'est une partie au conflit et son opinion doit être entendue, sinon prise en considération.

Ce texte suscite, enfin, – et là, je voudrais qu'on m'écoute bien – des interrogations juridiques, des interrogations sérieuses et légitimes sur les fondements juridiques de ce cadre de négociation proposé pour le règlement du conflit au Sahara occidental. Imaginons que ce cadre soit reproduit dans d'autres zones de conflit, en Europe, aux Amériques, en Asie ou en Afrique. C'est alors l'un des piliers principaux de l'édifice même de l'ordre international qui s'en trouvera dangereusement fissuré.

Il nous aurait fallu, sans doute, un ultime effort, un effort aussi nécessaire que déterminant, mais tout aussi, davantage de flexibilité, de créativité et de diplomatie, pour arriver à une conclusion heureuse de la négociation de cette résolution. Cela aurait permis le lancement, à bref délai, d'un processus politique dynamique sur des bases solides, en intégrant toutes les parties prenantes, avec pour objectif ultime la décolonisation définitive du territoire du Sahara occidental, selon la Charte des Nations Unies. Je déplore que le rédacteur, malgré tous ses efforts, n'ait pas pu vaincre les résistances – les membres savent tous lesquelles – pour apporter les modifications nécessaires et rendre le texte acceptable pour tous. C'est une occasion ratée, et nous le regrettons. Et nous regrettons que l'initiative du Président Trump d'apporter la paix et la détente dans notre région, une initiative qui a suscité intérêt et espoir, ne puisse prendre son envol convenablement, avec le soutien actif de toutes les parties prenantes. En effet, cette résolution ne crée pas encore le *momentum* et les conditions nécessaires pour sa réussite, une réussite où tout le monde est gagnant, une réussite qui ne laisse ni vainqueurs, ni vaincus.

Pour conclure, une solution juste et durable ne saurait jaillir que du respect du droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à disposer de lui-même. C'est le seul gage d'une paix véritable et d'une stabilité durable dans la région. Et l'Algérie, dans sa démarche, et je voudrais le réaffirmer ici en prenant tout le monde à témoin, demeure fidèle au principe du règlement pacifique des différends et aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. L'Algérie sera toujours prête à s'engager, en toute souveraineté, avec responsabilité et créativité, dans toute négociation qui respectera scrupuleusement les principes cardinaux d'équité, d'impartialité et de justice, en vue du règlement définitif de la question du Sahara occidental.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Fédération de Russie, de l'efficacité et du professionnalisme avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre, ainsi que de votre présidence réussie.

La Sierra Leone se félicite des efforts déployés par les États-Unis pour faciliter le processus relatif au projet de résolution qui a été adopté en tant que résolution 2797 (2025), mais aussi de leur volonté de prendre en considération le large éventail de points de vue présentés par les États Membres. Nous remercions également les membres du Conseil de leur participation constructive au processus.

La Sierra Leone a voté pour la résolution 2797 (2025) prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, avant tout pour exprimer son appui à la Mission et reconnaître son rôle essentiel dans le maintien de la stabilité et du calme, conditions nécessaires pour faire avancer le processus politique. Nous sommes d'avis que la résolution adoptée donnera un nouvel élan au processus, qui incitera les parties à faire fond sur la dynamique

internationale actuelle pour accélérer le règlement de cette situation et de ce processus politique de longue date. Je réaffirme l'appui indéfectible de la Sierra Leone au processus politique en cours dirigé par l'ONU, sous les auspices du Secrétaire général et facilité par son Envoyé personnel, M. Staffan de Mistura. Nous saluons les efforts de l'Envoyé personnel pour faire avancer le processus politique, et nous invitons instamment toutes les parties à collaborer de bonne foi pour parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et mutuellement acceptable, fondée sur le compromis.

Notre vote atteste également de notre appui à l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, qui est conforme au droit international et au principe de l'autodétermination, et qui peut se concrétiser sous diverses formes au cas par cas, comme l'a reconnu l'Assemblée générale. Depuis sa présentation en 2007, le Conseil considère l'initiative marocaine d'autonomie comme une approche crédible et réaliste pour faire avancer le processus. Nous prenons acte de la dynamique internationale en faveur de l'initiative marocaine d'autonomie et partageons l'opinion selon laquelle il est temps d'étudier cette option, pour ouvrir la voie à une solution politique acceptable. Nous la considérons comme réalisable parce qu'elle n'exclut pas le dialogue et n'impose pas de résultat ; elle représente plutôt une base de discussion structurée et souple et reste ouverte aux négociations, et à cet égard, je note, en particulier, le paragraphe 2 de la résolution 2797 (2025), qui vient d'être adoptée. Nous exhortons les parties à rétablir le cessez-le-feu sans délai afin de préserver les conditions nécessaires à la reprise du processus politique.

Pour terminer, tout en nous félicitant de l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, nous soulignons la nécessité de reprendre le processus des tables rondes avec la pleine participation de toutes les parties concernées. Nous saluons l'engagement pris par le Maroc au plus haut niveau politique de parvenir à une solution consensuelle, « où il n'y aura ni vainqueur ni vaincu ».

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis de nombreuses années, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), grâce à la mise en œuvre rigoureuse du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, apporte des contributions concrètes dans des domaines tels que la surveillance du cessez-le-feu, le déminage et la protection des civils, créant ainsi des conditions favorables à un règlement politique. La Chine appuie la prorogation du mandat de la MINURSO pour une année et espère que toutes les parties concernées continueront à renforcer leur dialogue et leur coopération avec la Mission afin d'assurer l'exécution de son mandat.

Au cours des consultations sur la résolution 2797 (2025), plusieurs membres du Conseil, dont la Chine, ont apporté de nombreuses contributions constructives, dans l'espoir d'aboutir à un texte plus équilibré et plus juste, un texte qui respecte les préoccupations légitimes de toutes les parties concernées par la question du Sahara occidental, ainsi que celles de tous les membres du Conseil. Malheureusement, la résolution n'a pas réussi à trouver un juste équilibre entre les préoccupations de toutes les parties et n'en tient pas compte comme il se doit, et elle ne prend pas objectivement en compte toutes les propositions. Par conséquent, la Chine a dû s'abstenir dans le vote. Nous espérons qu'à l'avenir, le rédacteur chargé de ce dossier facilitera de manière constructive des consultations approfondies au Conseil et s'efforcera de parvenir à un consensus plus large.

La position de la Chine sur la question du Sahara occidental est cohérente et claire. Nous estimons qu'une solution politique est la solution fondamentale à cette question. L'ONU doit être le principal canal, et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité constituent une base importante. Le dialogue et la négociation sont la bonne approche. La Chine espère que les parties concernées parviendront à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable grâce à des consultations

menées sur un pied d'égalité, permettant ainsi au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre de dispositions conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La Chine attend de l'Envoyé personnel du Secrétaire général qu'il continue à intensifier ses bons offices afin de traduire la dynamique positive actuelle en résultats diplomatiques tangibles et de promouvoir de nouveaux progrès dans le processus politique.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de rédacteurs, et tous les membres du Conseil de sécurité de leur participation constructive aux négociations.

La Slovénie a voté pour le projet de résolution présenté aujourd'hui, qui a été adopté en tant que résolution 2797 (2025). Nous avons agi ainsi parce que nous appuyons sans réserve la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ainsi que le rôle de l'ONU. Nous pensons que la MINURSO est une présence essentielle de stabilisation et de surveillance, et nous nous félicitons que son mandat ait été prorogé pour un an. Nous avons également appuyé le texte, car nous estimons qu'il est nécessaire et possible de progresser réellement vers une solution juste, durable et mutuellement acceptable, alors que le cinquantième anniversaire du conflit approche à grands pas. Nous saluons tous les efforts visant à réunir les parties et à lancer ce processus, qui doit placer toutes les parties sur un pied d'égalité et prendre en compte leurs positions et leurs propositions. À l'avenir, nous apporterons tout notre appui à l'Envoyé personnel de Mistura, au Représentant spécial Ivanka et à tous les acteurs clefs qui s'efforcent de faire avancer les discussions et d'apporter enfin la paix, la stabilité et la prospérité à la région et à ses habitants.

En ce qui concerne la question du Sahara occidental, la position de la Slovénie reste inchangée, c'est-à-dire qu'elle appuie une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Le droit à l'autodétermination, en d'autres termes, la liberté de choisir soi-même, est inscrit dans la Charte des Nations Unies. C'est un droit qui ne peut être retiré à aucun peuple, ni par le Conseil de sécurité, ni par les États Membres. Nous nous félicitons que ce droit soit clairement reconnu et garanti dans la résolution d'aujourd'hui. Il est également clair que nous n'interprétons pas le texte adopté aujourd'hui comme tranchant la question de la souveraineté d'une manière ou d'une autre. Ma délégation continue de considérer le Sahara occidental comme un territoire non autonome.

Nous avions espéré que cette prorogation du mandat ferait l'objet d'un consensus, ce qui aurait été de bonne augure pour le succès des négociations futures. Nous nous félicitons du fait que tout au long des négociations, le texte a continué à évoluer et a été amélioré, et que certaines préoccupations ont été prises en compte, même si, en fin de compte, le texte ne reflète pas la totalité des positions des membres. Bien que le texte n'ait pas été adopté par consensus, nous espérons sincèrement qu'il sera encore possible de progresser sur le plan politique. Nous encourageons toutes les parties à collaborer de bonne foi, dans un esprit ouvert, et à faire part de toutes leurs idées et suggestions à l'appui d'une solution définitive mutuellement acceptable.

**M. Cha** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de rédacteurs, des efforts qu'ils ont déployés pour élaborer le texte de la résolution et mener les consultations.

La République de Corée a voté pour la résolution 2797 (2025) prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). En tant que pays qui fournit des contingents à la MINURSO depuis 2009, l'appui de la République de Corée à cette résolution découle principalement de sa conviction qu'il importe de maintenir les opérations de

la MINURSO, qui jouent un rôle vital dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

Dans le même temps, nous sommes conscients de la diversité des points de vue sur l'aspect politique de la question du Sahara occidental. La position de la République de Corée reste inchangée : la question doit être réglée par une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, au moyen d'un dialogue entre les parties, sous l'égide de l'ONU. Nous espérons que cette résolution encouragera les parties à s'engager rapidement dans des négociations de bonne foi. Comme l'ont souligné à plusieurs reprises les membres du Conseil au cours de nos consultations, cette résolution ne doit pas être interprétée comme préjugeant de l'issue de ces négociations.

La République de Corée continuera à déployer des efforts constructifs pour appuyer le peuple du Sahara occidental dans sa quête d'une paix véritable et d'une prospérité durable.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'est abstenu dans le vote sur la résolution 2797 (2025). Notre vote reflète la position de longue date du Pakistan, fondée sur les principes, sur la question du Sahara occidental. Notre position sur cette question a toujours été fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées au fil des ans. Cette position n'a toutefois pas été dûment prise en compte dans la résolution dont le Conseil a été saisi, qui contenait certains changements fondamentaux par rapport aux versions précédentes. Nous saluons les efforts constants et le rôle moteur des États-Unis, qui œuvrent au règlement de ce différend qui dure depuis longtemps. Le Pakistan attache également une grande importance à son règlement rapide, d'autant plus qu'il concerne des amis avec lesquels nous entretenons des liens historiques et fraternels profonds.

La position du Pakistan demeure claire et cohérente : nous appuyons une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, sans conditions préalables, qui garantisse la réalisation du droit à l'autodétermination et prenne en compte les positions de toutes les parties, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et aux recommandations du Secrétaire général et de son envoyé personnel. Toutefois, cette résolution ne tient pas pleinement compte de ces principes importants, qui restent essentiels pour faciliter une solution mutuellement acceptable. Pour nous, le principe cardinal de l'autodétermination, inscrit dans la Charte des Nations Unies et ancré dans le droit international, est et restera toujours sacro-saint et inviolable. Il constitue le fondement même du droit international de l'après-Seconde Guerre mondiale, fondé sur la Charte des Nations Unies.

Nous sommes conscients que des efforts ont été faits progressivement, au cours de trois cycles de rédaction sur une courte période d'une semaine, pour peaufiner le texte afin qu'il tienne compte de diverses préoccupations. Toutefois, ces changements n'ont pas suffi à modifier le fond du texte ni à remédier à son caractère déséquilibré. Le principe sous-jacent selon lequel le peuple du Sahara occidental doit déterminer son propre avenir par l'expression de sa volonté a été constamment réaffirmé par l'ONU. Tout au long du processus de négociation, nous avons constamment plaidé en faveur d'une approche qui permettrait de parvenir à un consensus, de rapprocher les points de vue et de garantir l'équité. Nous sommes pleinement convaincus que pour qu'une initiative de paix, quelle qu'elle soit, soit couronnée de succès, toutes les parties concernées doivent être réunies autour de la table pour parvenir à un résultat qui soit véritablement acceptable pour toutes les parties. Hélas, le texte final n'a pas reflété cette approche.

Pour terminer, nous espérons que toutes les parties concernées participeront aux négociations dans un esprit d'inclusion et de bonne foi, sans aucune condition préalable, en veillant à ce que tout processus futur reflète véritablement les aspirations du peuple du Sahara occidental et bénéficie de la confiance de toutes les parties

prenantes. À notre avis, seule une telle approche peut déboucher sur un règlement pacifique, juste et durable, un règlement qui jette les bases d'une paix et d'une stabilité pérennes dans l'ensemble du Maghreb et de la région du Sahel.

**M<sup>me</sup> Lassen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark a voté pour la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Nous l'avons fait parce que nous sommes conscients du rôle important de la MINURSO et de l'importance de proroger son mandat pour une période de 12 mois.

Le Secrétaire général a souligné que près de cinq années se sont écoulées depuis la reprise des hostilités, qui continuent de mettre en évidence le risque croissant d'escalade et de nuire à la stabilité dans l'ensemble du Maghreb. Un suivi fiable, des enquêtes et des rapports indépendants sont indispensables dans ce contexte. À cette fin, la MINURSO joue un rôle important. Alors que nous nous efforçons de relancer le processus politique, gelé depuis bien trop longtemps, la présence de la MINURSO sur le terrain joue également un rôle essentiel de catalyseur à l'appui des efforts de médiation de l'Envoyé personnel.

Je voudrais réaffirmer notre plein appui au processus mené par l'ONU et à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. de Mistura, ainsi qu'aux efforts qu'il déploie pour trouver une solution pacifique et mutuellement acceptable au conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, le Danemark considère le plan d'autonomie présenté par le Maroc en 2007 comme une contribution sérieuse et crédible au processus de l'ONU et comme une bonne base pour trouver une solution qui rencontre l'assentiment des parties. Notre vote pour la résolution adoptée aujourd'hui ne vaut pas reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental car une solution, quelle qu'elle soit, devra être convenue entre les parties conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes qu'elle consacre, y compris le droit à l'autodétermination.

Nous remercions le rédacteur de la résolution de la souplesse qu'il a montrée dans le processus de négociation, même si les paramètres avancés pour le processus politique auraient pu être encore plus équilibrés. Nous tenons également à remercier de leurs efforts tous ceux qui s'emploient à trouver un règlement à ce conflit. Nous exhortons les parties au conflit à prendre part aux négociations de manière constructive et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptée. Nous ne devons désormais ménager aucun effort dans notre quête d'un règlement pacifique du conflit. Après 50 années de souffrances et de division, c'est une nécessité qui n'a que trop tardé.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana se félicite de la prorogation pour un an du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Le maintien de la présence de la MINURSO est crucial pour préserver la paix et la stabilité au Sahara occidental et prévenir une nouvelle intensification des hostilités. Les activités de surveillance, d'enquête et de liaison avec les parties dont s'acquitte la Mission font qu'elle est aussi, pour l'ONU, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, la principale source d'informations impartiales concernant l'évolution de la situation dans le territoire et autres faits relatifs au territoire. Sa présence stabilisatrice est nécessaire à cette jonction cruciale du processus politique. Le Guyana souligne également qu'il est important que les parties respectent le cessez-le-feu, comme l'affirme la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2797 (2025)).

Nous remercions les États-Unis de la transparence avec laquelle ils ont mené les négociations et des efforts qu'ils ont déployés pour améliorer le texte et faire avancer le processus politique. Le Guyana espère que, après l'adoption de cette résolution, les deux parties feront preuve de la bonne foi requise dans les négociations

et coopéreront pleinement avec le Secrétaire général, son envoyé personnel et la MINURSO, ainsi que l'une avec l'autre, et qu'elles feront montre de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination.

Nous disons notre plein appui aux efforts du Secrétaire général et de son envoyé personnel pour faciliter les échanges avec les deux parties, et nous encourageons les pays voisins et les autres États intéressés à apporter un soutien constructif.

**M. Bonnafont (France) :** La France se félicite de l'adoption de la résolution qui renouvelle pour 12 mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (résolution 2797 (2025)). Cette résolution est le fruit d'un processus ouvert, ayant permis de nombreux contacts avec les membres du Conseil, et nous remercions la plume américaine pour ses efforts en vue d'un texte équilibré, prenant en compte les demandes formulées par les différentes délégations.

Au regard de la durée prolongée du conflit au Sahara occidental et de ses conséquences sur les populations, aujourd'hui le Conseil a décidé d'agir. Il donne un mandat clair à l'Envoyé personnel, M. Staffan de Mistura, que nous remercions pour ses efforts, pour relancer un processus politique inclusif. Avec le soutien du Conseil de sécurité, nous appelons tous les protagonistes à s'engager dès à présent dans les négociations afin d'écrire un nouveau chapitre pour le Sahara occidental et pour la région tout entière. Ce chapitre doit répondre aux aspirations légitimes des populations à vivre en paix.

Pour la France, le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine. Notre soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007, l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, est clair et constant. L'autonomie sous souveraineté marocaine constitue la seule base pour aboutir à une solution politique juste, durable et négociée, conformément aux résolutions du Conseil. Un consensus international de plus en plus large se dégage en ce sens. Il était important que le Conseil se saisisse de cette dynamique, comme il le fait désormais par cette résolution. C'est un succès collectif. La France le croit : une solution politique mutuellement acceptable est possible. L'élan politique est là, il est temps désormais d'avancer. C'est la raison pour laquelle l'Envoyé personnel est appelé à réunir très prochainement les parties, en vue de parvenir à un règlement définitif du conflit. Nous lui renouvelons tout notre soutien. Par cette résolution, le Conseil acte une approche nouvelle, qui, sous l'égide des Nations Unies et en respect des principes inscrits à la Charte, permettra aux parties de s'engager dans un effort renouvelé vers la paix. Nous les appelons à s'en saisir résolument.

Enfin, grâce à la résolution que nous venons d'adopter, la MINURSO, dont nous saluons les efforts et l'action, pourra continuer de jouer un rôle clef pour la stabilité de la région. Sur le terrain, la France appelle à une cessation des hostilités et au plein respect du cessez-le-feu, car nous ne devons pas oublier les risques auxquels ce conflit expose les populations. La revue stratégique demandée par le Conseil représente un outil utile pour structurer les échanges sur l'avenir de la MINURSO. Celui-ci sera déterminé par les avancées vers une solution sur le plan politique, que nous appelons tous de nos vœux.

Cette résolution dessine un horizon de paix. Sachons appuyer l'Envoyé personnel et les parties, afin qu'avec courage et détermination, ils lancent ensemble les négociations qui mettront fin à un conflit trop ancien, au bénéfice des populations et des pays de la région.

**M. Alfaro de Alba** (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les États-Unis, rédacteurs de la résolution 2797 (2025), de leurs efforts pour faire progresser le processus politique et de la souplesse avec laquelle ils ont mené le processus de rédaction de la résolution, afin d'essayer, dans la mesure du possible, de concilier les positions pour améliorer le texte.

Le Panama a voté pour cette résolution car nous pensons qu'elle représente une avancée équilibrée et constructive vers des efforts accrus pour trouver une solution politique pacifique, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara occidental. Le Panama réaffirme son attachement aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Ces principes guident notre action diplomatique et traduisent nos valeurs : la défense de la souveraineté, le respect mutuel entre les États et, surtout, le droit des peuples à l'autodétermination. S'étant lui-même battu pour exercer ce droit, le Panama comprend parfaitement ce que le fait de pouvoir déterminer son destin signifie pour un peuple. Le Panama prend acte des efforts du Maroc et considère que l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, présentée en 2007, offre le fondement idoine pour avancer vers une solution durable. Nous réaffirmons que toute solution devra reposer sur le dialogue, le compromis et le respect des principes du droit international. Le Panama appelle toutes les parties, c'est-à-dire le Maroc, le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro et les États ayant des frontières communes, à reprendre les négociations de bonne foi sous les auspices de l'Envoyé personnel du Secrétaire général.

Nous apprécions à sa juste valeur les travaux dont s'acquitte la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) en tant que présence stabilisatrice et mécanisme neutre de surveillance du cessez-le-feu. Son action reste essentielle pour maintenir un contexte stable sur le terrain et créer les conditions requises pour faire progresser le dialogue politique. À cet égard, nous nous félicitons que cette résolution proroge le mandat de la MINURSO pour 12 mois, durée que nous avons appuyée car elle correspond aux recommandations du Secrétaire général et de l'Envoyé personnel.

Selon nous, cette échéance, qui couvre un laps de temps plus important, permet de consolider les progrès, de renforcer la présence de la Mission et de promouvoir un processus politique soutenu, que nous, au Conseil de sécurité, devons continuer de suivre.

Enfin, le Panama réaffirme son appui à la Mission et sa détermination à continuer de collaborer de manière constructive avec les membres du Conseil et les parties concernées, dans l'intérêt d'une paix juste, durable et mutuellement acceptable, ancrée dans le dialogue, la coopération et le respect du principe d'autodétermination.

**Mme Balta** (Grèce) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la question de longue date du Sahara occidental, la communauté internationale semble aujourd'hui redoubler d'efforts pour trouver une solution. Dans ce contexte, la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2797 (2025)) pourrait marquer un tournant important. Le Conseil y réaffirme sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable dans le cadre du droit international, qui soit obtenue par des négociations fondées sur le compromis et conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle reflète également l'appui du Conseil aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour faire avancer le processus politique et appliquer ses résolutions. Elle note que le Conseil soutient une solution négociée et mutuellement acceptable au différend, qui tienne également compte des droits du peuple du Sahara occidental, tels qu'ils sont énoncés dans les résolutions pertinentes.

La Grèce se félicite du rôle chef de file joué par les États-Unis, qui ont rédigé ce texte. Nous félicitons également toutes les parties d'avoir choisi la diplomatie et le dialogue à ce stade, et nous demandons que cet esprit soit maintenu tout au long du processus politique et des négociations qui s'ensuivront, lesquelles doivent également inclure d'autres propositions constructives soumises par les parties. Pour être viable, toute décision doit être le fruit de véritables négociations, car les accords ne sont efficaces que s'ils sont mis en œuvre. Nous espérons que cette résolution créera une dynamique positive en faveur de l'instauration d'une paix durable dans la région. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental joue un rôle de stabilisation et de maintien de la paix indispensable dans ce contexte. Nous nous félicitons donc de la prorogation de son mandat pour 12 mois supplémentaires.

**M. Mohamed Yusuf** (Somalie) (*parle en anglais*) : La Somalie a voté pour le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour un an. Cette décision reflète notre engagement en faveur d'une solution pacifique et négociée à la question du Sahara occidental, sous les auspices de l'ONU. Nous saluons les États-Unis, en tant que rédacteur, pour leur mobilisation et leur gestion constructives tout au long des délibérations.

La Somalie réaffirme son appui de longue date à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous soulignons la nécessité d'un processus politique inclusif et crédible, mené de bonne foi, et nous exprimons notre plein appui au Secrétaire général et à son Envoyé personnel. Leurs efforts pour faciliter des discussions de fond directes restent indispensables, et nous encourageons toutes les parties prenantes à y prendre part dans un esprit de véritable compromis et de respect mutuel. La Somalie appelle toutes les parties à respecter leurs obligations au titre de l'accord de cessez-le-feu et encourage les États Membres à continuer d'apporter l'appui nécessaire aux efforts déployés par l'ONU à cette fin.

Pour terminer, notre délégation attend avec intérêt le prochain examen stratégique du Secrétaire général sur l'avenir de la MINURSO, qui s'appuiera sur les recommandations issues de la reprise des négociations. Nous espérons que ce nouvel élan diplomatique se traduira par des progrès concrets sur la voie d'un règlement juste, durable et pacifique de la situation concernant le Sahara occidental. La Somalie réaffirme qu'elle est prête à soutenir tous les efforts déployés à cet égard.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de cette résolution (résolution 2797 (2025)). Nous saluons le leadership des États-Unis sur ce texte, qui représente un pas en avant vers une solution politique juste et durable assurant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Il marque le début, et non la fin, du processus visant à trouver une solution mutuellement acceptable. Nous saluons le travail accompli par l'Envoyé personnel de Mistura. Nous espérons que ses efforts de facilitation permettront d'ouvrir un nouveau chapitre dans le processus politique. Nous exhortons les parties à participer de bonne foi et dans un esprit de compromis aux négociations menées sous ses auspices.

Nous nous félicitons que cette résolution mette en avant le plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007, que le Royaume-Uni considère comme la base la plus crédible, la plus viable et la plus pragmatique pour trouver une solution. Nous suivrons de près les efforts déployés par le Maroc pour approfondir cette proposition et attendons avec intérêt les propositions constructives qui seront formulées par les parties en réponse. Nous attendons également avec intérêt l'examen stratégique de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

(MINURSO) et nous soutenons son évolution dans le cadre du processus politique. Le moment est venu de régler ce conflit qui dure depuis 50 ans. Le Royaume-Uni est déterminé à continuer de travailler en étroite collaboration avec les parties au cours de l'année à venir pour atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie s'est abstenu dans le vote sur la résolution des États-Unis visant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (résolution 2797 (2025)). Nous ne pouvions pas soutenir un texte aussi déséquilibré. Nous avons également été étonnés de l'approche adoptée par les rédacteurs informels chargés de ce dossier, qui ont décidé qu'ils pouvaient utiliser le Conseil pour promouvoir la position de leur pays. Cela va à l'encontre de la pratique établie du Conseil, selon laquelle les rédacteurs sont tenus d'œuvrer avec diligence pour parvenir à un consensus et de prendre en compte les positions de tous ses membres. Il est révélateur que, pour la deuxième année consécutive, nos collègues des États-Unis se soient montrés réticents à discuter en détail des textes concernant le Sahara occidental avec l'ensemble des membres du Conseil.

Nous ne tenons pas compte du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, étant donné que tous nos homologues au sein de ce Groupe ont revu leurs positions nationales, le transformant en une plateforme pour promouvoir un monologue collectif déséquilibré. En conséquence, une des délégations a été contrainte de demander que le projet de texte fasse l'objet d'une discussion avec tous les membres du Conseil, ce qui témoigne de graves lacunes de la part des rédacteurs chargés du dossier, qui ont abrégé et politisé les travaux sur le document. Néanmoins, une certaine volonté de compromis s'est manifestée à la dernière minute, permettant d'éviter une issue négative du vote. Selon nous, le document s'écarte de la base établie par l'ONU pour un règlement au Sahara occidental. Cette base n'a jamais disparu, n'a pas été supprimée et n'est pas susceptible d'être révisée.

Afin de donner une nouvelle chance au processus de paix, la Russie n'a pas bloqué la décision du Conseil de proroger le mandat de la MINURSO. Dans le même temps, nous espérons sincèrement que l'approche de cowboy adoptée par nos collègues des États-Unis ne se retournera pas contre eux et ne ravivera pas un conflit qui couve depuis plusieurs décennies.

Nous espérons que l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Staffan de Mistura, fera tout son possible, dans ces nouvelles circonstances, pour convaincre les parties concernées de trouver une solution mutuellement acceptable le plus rapidement possible, permettant ainsi au peuple du Sahara occidental d'exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination. Cette solution doit être conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux décisions antérieures du Conseil concernant le Sahara occidental. Tout autre scénario est exclu.

*La séance est levée à 16 h 20.*